

DEPARTEMENT DES
ARDENNES

VILLE DE RETHEL

Délibération n° 6

Date de convocation
19 février 2019

Séance du 25 février 2019

**Extrait du Procès - Verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-cinq février à 19 H 00

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Guy DERAMAIX, Maire**

PRESENTS :

Mmes, MM. LEOPOLD-VUARNESSEON-ULPAT-DOYEN-
LESSIEUX-LAFOLLIE-FRECHIN-BERTRAND-AMARI-
FOURNEL-BATIN-BILLETTE-VALET-BOUCHER- BRUNIN-
POZZOBON-SERIS- PERCHERON-METRAT-LERAY

ABSENTS OU EXCUSES :

M. MOUCHET (pouvoir à M. LESSIEUX)
Mme MARQUIGNY (pouvoir à Mme BOUCHER)
Mme DE AMORIN (pouvoir à Mme VALET)
Mme BOUTARD-BARAT-LUCAN
M. JENNEPIN-BENBOURECHE

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. POZZOBON

OBJET : Révision et/ou création d'AP/CP – Agora sport

Exposé : Au vu des Autorisations de Programme/Crédits de Paiement déjà délibérées et considérant les dépenses réellement réalisées en 2018, il est proposé de modifier les Crédits de Paiement sur certaines AP/CP.

Vu la délibération n° 29/2016 relative à l'ouverture d'une autorisation de programme et crédits de paiement pour le projet Agora sport,

Vu les délibérations n°23/2017, 106/2017, 9/2018 et 122/2018 relatives à la révision de l'AP/CP pour le projet Agora sport,

Vu la nécessité d'ajuster les crédits en considérant les dépenses réalisées en 2018,

Sur avis favorable de la commission des finances,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL
par 24 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

PROPOSE la révision de l'AP/CP suivante :

AP/CP N° 1 : AGORA SPORT					
révision février 2019	Montant de l'Autorisation de Programme				
		2016	2017	2018	2019
	1 235 000,00 €	11 710,25 €	- €	1 023 566,53 €	199 723,22 €

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes pièces administratives et comptables,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire
Compte-tenu de la transmission
en sous-préfecture de Rethel, le
de la publication, le
Fait à Rethel, le

- 5 MARS 2019
- 5 MARS 2019
- 5 MARS 2019

LE MAIRE
Guy DERAMAIX

